

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

o o o o o o

OBJET : N° 8

Reconduction du BAFA Citoyen dans le cadre des actions Jeunesse 2023 et fixation de la participation financière des familles

date de convocation :
25 novembre 2022

date d'affichage :
25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, Mme Marie DELAROCHE, Mme Acacia GAROU, M. Marc NUSBAUM, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoints au Maire,**

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Sylvana BONAMICO, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, M. Sylvain TESSIER, M. Fabien FOURNIER, M. Kamel LEBAL, M. Frédéric FOVET, M. John ROSE, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Latifa DJELOUAH, M. Florian BOIVERT, **Conseillers municipaux.**

ONT DONNE PROCURATION :

M. Pascal ODOT	à	M. Cyril PICARD
M. Jacky GERARD	à	M. Marc NUSBAUM
Mme Brigitte HERVY	à	Mme Danielle COUVREUX
Mme Aude FROMENT	à	Mme Christine GARNIER
Mme Angeline NKUINGA	à	M. Fred CICOFRAN
Mme Djamila ZERROUKI	à	Mme Marie DELAROCHE
Mme Carine FROGER	à	Mme Acacia GAROU
Mme Véronique MESSIE	à	M. Florian BOIVERT
Mme Najia BENRAMDANE	à	Mme Latifa DJELOUAH

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Acacia GAROU

Objet n°8 : Reconstitution du BAFA Citoyen dans le cadre des actions Jeunesse 2023 et fixation de la participation financière des familles

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission « sport, jeunesse et politique de la ville » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 23 novembre 2022,

Entendu l'exposé de M. PICARD, 3^{ème} adjoint au maire chargé des sports, jeunesse et politique de la ville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE une participation financière des jeunes à 100 € par stage (théorique et approfondissement) soit 200 € pour la totalité du dispositif, afin de maintenir une certaine accessibilité financière pour le public Jeunesse.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,




Christine GARNIER

Le secrétaire de séance


Acacia GAROU